

Règlement Intérieur

1er Open FIDE du Val Parisis

Article 1 : Organisation

Le club Val Parisis Échecs - Franconville organise le 1er Open du Val Parisis le samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026 au CSC Epine Guyon (2 rue des Hayettes – 95130 Franconville).

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la FFE pour la saison en cours (licence A) et aux joueurs possédant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE et dont le classement Elo est strictement inférieur à 2000 ainsi que les joueurs non-classés.

Le tournoi se dispute en 6 rondes à la cadence 60min. + 30s/cp.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies lors du Congrès de Chennai (Inde) en octobre 2022 et entrées en application au 1er janvier 2023.

Les appariements sont effectués par le Système Suisse Standard (code Fide C.04.3) à l'aide du logiciel Sharly Chess 5.1, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le tournoi est homologué FIDE sous le numéro 73686 et sera pris en compte pour le classement FIDE Standard de Novembre 2026.

Article 3 : Inscription

L'inscription est de 20 € pour les jeunes, 30 € pour les adultes.

Elle s'effectue obligatoirement en ligne sur le site web du Val Parisis Échecs.

Le nombre total de participants est strictement limité par la capacité d'accueil de la salle (dans la limite des 85 places disponibles globalement).

Article 4 : Horaires et pointage

Accueil et pointage obligatoire : Entre 08h45 et 09h15 le 24 octobre 2026. Tout joueur non pointé à 09h15 pourra être apparié uniquement à partir de la ronde 2.

Horaire des rondes :

Samedi 24 octobre 2026	Dimanche 25 octobre 2026
Ronde 1 : 09h30	Ronde 4 : 09h00
Ronde 2 : 13h30	Ronde 5 : 13h00
Ronde 3 : 16h30	Ronde 6 : 16h00

Remise des prix prévue le dimanche 25 à 19h00.

Article 5 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 30 minutes après le lancement de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 6 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (partie gagnée = 1 point; partie nulle = $\frac{1}{2}$ point; partie perdue = 0 point)

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans cet ordre : le buchholz tronqué, le cumulatif, puis la performance.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés devront impérativement le signaler avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le classement du tournoi ne pourra plus être modifié.

Article 7 : Prix

La liste complète des prix sera affichée avant la fin de la ronde 3.

Les prix sont attribués « à la place réelle ». Les prix sont non cumulables, chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il a droit.

Pour recevoir son prix, le joueur devra impérativement être présent à la remise des prix, son absence implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 8 : Arbitrage et Réclamations

Le tournoi est arbitré par Yann MAREC - arbitre fédéral Open.

Pour effectuer un appel ou une réclamation officielle, le joueur doit suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel.

À l'issue de cette partie il devra rédiger par écrit son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'Appel Sportif de la F.F.E.

Article 9 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique sont strictement interdits sur le joueur. Ils sont tolérés dans la salle de jeu à la condition unique d'être complètement éteints et rangés dans un sac fermé. Ils ne peuvent en aucun cas être portés dans une poche ou être accessibles au joueur sans l'autorisation expresse de l'arbitre.

Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur) par un appareil électronique ou l'utilisation manifeste d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 10 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter les règles du jeu FIDE en vigueur, le présent règlement intérieur ainsi que la Charte du Joueur d'Échecs de la F.F.E (en annexe de ce règlement et affiché dans la salle principale). Une tenue et un comportement corrects sont exigés tout au long de la manifestation.

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le club Val Parisis Échecs sur ses documents et sur son site Internet. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Dans le cadre des mesures relatives au respect du Fair-Play, tout joueur refusant de se conformer aux directives de l'arbitre pourra être sanctionné de la perte de sa partie et de l'exclusion du tournoi.

Il est strictement interdit de fumer ou devapoter dans l'enceinte de la salle de jeu. Il est également interdit d'analyser les parties ou de blitzer dans la salle de tournoi principale.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

L'organisateur

Jérôme APPENDINO

L'arbitre principal

Yann MAREC